

ARRETE DU MAIRE N°20240285

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT CAMION LIVRAISON BETON CHANTIER LAFAILLE - CHEMIN DE BORDABERRIA _ Voie communale n°19

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 25 octobre 2024 par laquelle l'entreprise **MAISONS GOCHOKI**, représentée par Monsieur **NOTARY**, domiciliée Rue de Mérin 64100 BIARRITZ,

DEMANDE l'autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre des **travaux engagés sur le chantier de construction de M. LAFFAILLE, Chemin de Bordaberria (voie communale n°19) à BASSUSSARRY**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de **BASSUSSARRY, Chemin de Bordaberria (voie communale n°19)** pendant la durée des travaux :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le **mardi 29 octobre 2024, l'après-midi**, le **bénéficiaire** est autorisé à stationner sur le domaine public, le long de la propriété de M. LAFFAILLE Dominique, parcelle AS 0025, **uniquement pour la durée de livraison du béton**, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2 :

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Stationnement d'un camion toupie**
- **Livraison béton sur chantier M. LAFFAILLE**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de **LA SOCIETE MAISONS GOCHOKI** domiciliée à **BIARRITZ** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Vitesse limitée à 30 km/heure**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement du camion durant 2h sur la voie de circulation**
- **Déviation des véhicules sur la piste cyclable**
- **Pause de panneaux de signalisation DANGER en amont à 50m du chantier pour prévenir les cyclistes**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**

ARTICLE 3 :

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 4 : *Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux. La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.*

ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Dépôt : Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 6 : Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,
le 28 octobre 2024
Le Maire,
Michel LAHORGUE

Chantier signalisation à 50 m, déviation par la piste cyclable





Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : NOTARY Prénom : Nathalie

Dénomination : _____ Représenté par : _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rue de Norin

Code postal : 64100 Localité : BIARRITZ Pays : FRANCE

Téléphone : 0638423618 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : notary @ maison-pachati.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____

Adresse Numéro : 30 Extension : _____ Nom de la voie : Rue Badaberrin

Code postal : 64200 Localité : BASSUSARY

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : PC 06410024B0010

Référence cadastrale : Section(s) : AS Parcelle(s) : 25 Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽²⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Coulage pompe et tapis biton

Date prévue de début d'application : _____ Durée d'application (en jours calendaires) : 1/2 semaine
renaire du 28 octobre

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : _____

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 ou { Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) : Pompe à béton

Saillie ou surplomb

Largeur : de la voie 2,50 mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____
 Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) : _____

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

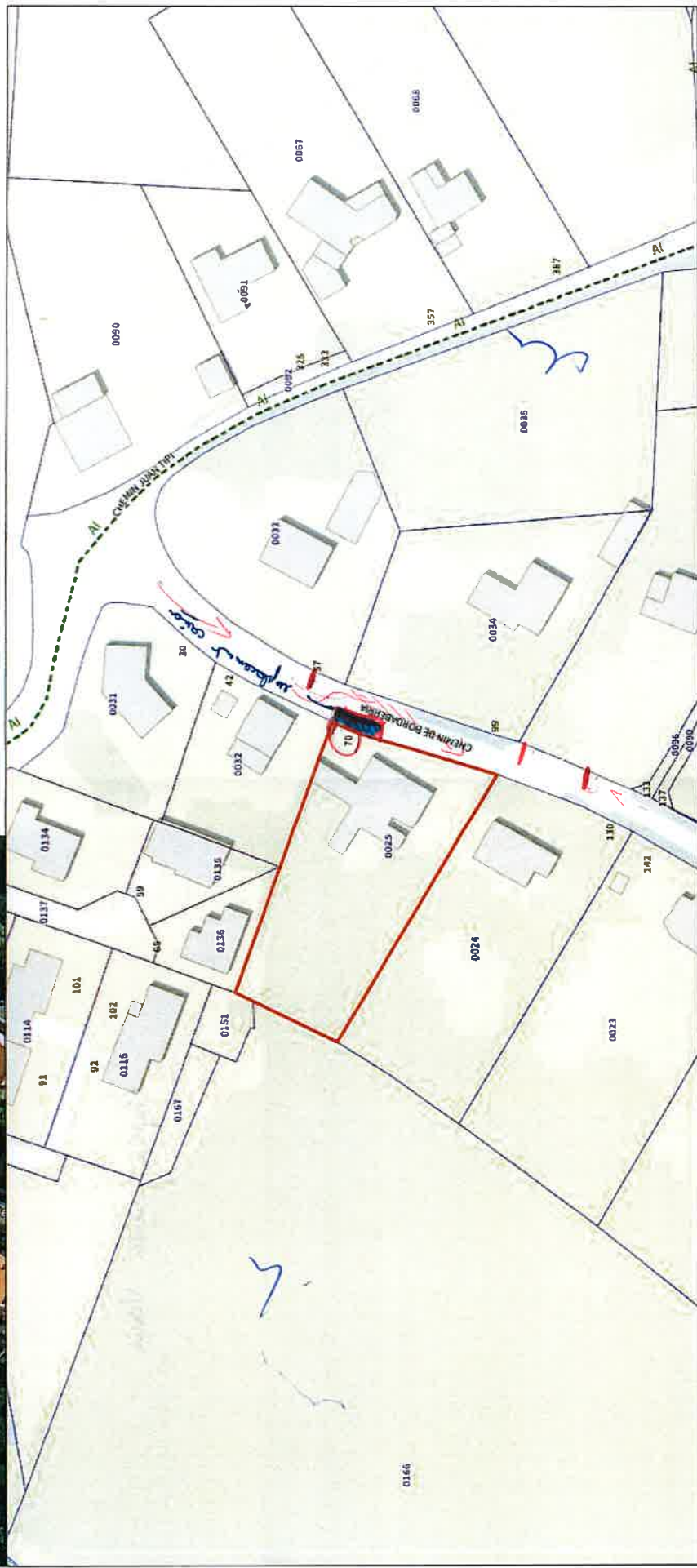
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 25 / 10 / 2024

Nom : Norahy Prénom : Loïc Qualité : Conducteur de travaux

(3) Extrait cadastral ou équivalent

PCMI 01-b



AS n° 25
11.03.2024
ECH: S - O

ETAT DES LIEUX
PCMI 01.b - Plan de situation - Vue proche -

**M. LAFFAILLE Dominique et
Mme LAFFAILLE Isabelle**
15, Rue Pierre Loison - 41500 MER
Maître d'ouvrage

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE**
70, Rue de Bordaberria
64200 BASSUSSARRY

Empire Center Voice